URBANISME - CONSTRUCTION

ARTICLE

L'accroissement de la prise en compte du développement durable dans le secteur de la construction

par François Guy Trebulle

176



ARTICLE

Faut-il supprimer la garantie intrinsèque dans la vente en l'état futur d'achèvement?

par Daniel Tomasin

187

CHRONIQUES

FONCIER DE LA CONSTRUCTION

L'empiétement fait obstacle à l'acquisition de la mitoyenneté

par Laetitia Tranchant

204

MARCHÉS PUBLICS

La persistance des incertitudes sur les contrats d'aménagement

par Stéphane Braconnier

205

URBANISME

La préemption exercée dans le cadre d'une politique communale n'est pas subordonnée à l'existence d'un projet précis et certain

par Pierre Soler-Couteaux

230

URBANISME - CONSTRUCTION

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14 Tél. Rédaction: 01 40 64 53 49 Fax: 01 40 64 54 66 e-mail: s.prevost@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Charles Vallée

RÉDACTION

Directeur: Philippe Malinvaud, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II) Secrétaire générale: Rozen Noguellou Professeur de droit public à l'Université de Nantes

Rubriques

Jean-Louis Bergel, Bernard Boubli, Stéphane Braconnier, Jean-Christophe Chaput, Laurent Fonbaustier, Norbert Foulquier, Elodie Gavin-Millan-Oosterbrack Let Control Production of the Chapter Control Production of the Control Production Oosterlynck, Luc Grynbaum, Henri Heugas-Darraspen, René Hostiou, Yves Jégouzo, Emmanuel Kornprobst, Gilbert Leguay, François Magnin, Philippe Malinvaud, Franck Moderne, Claude Morel, Catherine Movschin, Rozen Noguellou, Hugues Périnet-Marquet, Lucien Rapp, Gabriel Roujou de Boubée, Corinne Saint-Alary-Houin, Jean Schmidt, Pierre Soler-Couteaux, Franck Steinmetz, Daniel Tomasin, Olivier Tournafond, Laetitia Tranchant, François-Guy Trebulle, Françoise Zitouni

ÉDITION

Philippe Weiss, Directeur éditorial Sébastien Prévost, Secrétaire d'édition

ABONNEMENTS

Relations clients: Marie-Hélène Tylman

Abonnements: 80, avenue de la Marne 92541 Montrouge Cedex Tél.: 0 820 800 017

Fax: 01 41 48 47 92

Abonnement annuel partant du premier numéro de l'année

 $(2008:10 \text{ n}^{\circ s})$ France et Dom: 180 € Étranger: 198 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois le service des numéros manquants.

ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme au capital de 3 956 040 euros Siège social: 31-35 rue Froidevaux - Paris 14° RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 221A TVA FR 69 572 195 550

Filiale des éditions Lefebvre-Sarrut

CPPAP n° 0212 T 81195 ISSN 0180-9849

Imprimé en France par JOUVE 11 bd Sébastopol - Paris 1^{er} Dépôt légal : Mai 2008

MAH

N° 4 - Mai 2008

TRIBUNE

Environnement

L'accroissement de la prise en compte du développement durable dans le secteur de la construction par François Guy Trebulle 176

Promotion immobilière

Faut-il supprimer la garantie intrinsèque dans la vente en l'état futur d'achèvement?

par Daniel Tomasin 187

Environnement

pilité pour risques créés	191	
l n'appartient pas au Conseil d'Etat, sta- uant au contentieux, d'apprécier l'op- portunité du tracé d'une ligne électrique		
le très haute tension	193	
rest in the second of the second second		

Expropriation

Urbanisme opérationnel et contentieux de l'expropriation : un couple à problèmes	195
Réévalutation en 2008 des plafonds de ressources d'éligibilité aux différents dispositifs d'investissement locatif de 27,57 % de	
loyers correspondants de 2,81 %	199
Dispositifs légaux et réglementaires de mise en place opérationnelle de l'aide à	
mise en place operationnelle de l'aide à	

l'accession sociale à la propriété, sous

Une servitude de surplomb de la cor-

forme du « Pass-Foncier » 201

Foncier de la construction

niche d'un bâtiment sur le fonds voisin peut s'acquérir par prescription	202
L'empiétement fait obstacle à l'acquisi- tion de la mitovenneté	204

Marchés publics de travaux

Le contenu des avis de marché

La persistance des incertitudes sur les	
contrats d'aménagement	20
Cession de créance, marché public et	
exemplaire unique du marché	20

transparence, suite 209

La portée du principe communautaire de

Les nouvelles limites au caractère oné-

Le	content	ieux	des	SO	us-concessio	ons
don	naniales	: la	nouve	elle	compétence	du
:		-4	.: C			

Pénal de la construction Amende et démolition 212

Promotion immobilière			
Constitue un bail emphytéotique le contrat de longue durée, consenti pour un			
loyer modique, et conférant un droit réel			

au preneur	212
La conclusion d'un bail emphytéotique	
ne doit pas avoir pour objet de frauder le	
droit de préemption	213

Le bail emphytéotique	conclu à la	suite
d'une préemption irré	gulière doit	être
privé d'effet		21

L	e bail	à	construction	se	caractérise	par
1'0	obliga	tio	n de construir	e ir	ndépendamr	nent
dı	ı sort	de	s construction	is e	n fin de ba	il

Le locataire d'un immeuble à usage com-
mercial n'a pas de droit au renouvelle-
ment à l'issue du bail à construction

Le bail	à construction	peut	contenir	une
clause	subordonnant	à	l'accord	du
bailleur	l'édification	de	construct	ions
nouvelle	o on cours do 1	:1		

nouvenes en cours de ban	210
Les « maisons Boutin » comme « les mai-	
sons Borloo » peuvent reposer sur un bail	
à construction !	217

Propriété des personnes publiques

eux	des	autorisa	tions	domaniales	21
e	cont	entieux	des	sous-concessions	
		1		11 /. 1	

213

215

216

216

Permis de construire > Littoral >

Extension de l'urbanisation > Station d'énuration Zone naturalle

ACTE ADMINISTRATIC	IUDIDICTION FINANCIERS
ACTE ADMINISTRATIF Généralités>Droit comparé>Europe >Europe centrale et orientale>Justice	JURIDICTION FINANCIERE Procédure > Procès équitable > Tribunal impartial
administrative	JUSTICE
>Justice administrative	Justice administrative > Estonie 27
AIDE SOCIALE	Justice administrative>Europe>Acte administratif25
Pupille de l'Etat>Accès aux origines >Vie privée	Justice administrative > Europe > Différence et convergence
CONSEIL D'ETAT Organisation et fonctionnement >	Justice administrative > Europe > Europe centrale et orientale
Réforme 213	Justice administrative>Europe>Juge administratif>Décision>Effet23
CONTRAT ADMINISTRATIF Contentieux>Recours juridictionnel>	Justice administrative>Europe>Juge administratif>Statut
CONTROLE DES AUTORITES	Justice administrative > Qualité des décisions > Europe
LOCALES	MARCHE PUBLIC
Généralités > Union européenne >	Exécution>Sous-traitance>Paiement
Modalités	direct > Prestation effectuée > Contrat de fourniture
Généralités>Bilan>Acte II295	Exécution > Sous-traitance > Paiement direct > Prestation effectuée > Contrat de fourniture
Union européenne	NATURE ET ENVIRONNEMENT
DROIT COMMUNAUTAIRE	Littoral > Protection > Permis de
Application par le juge national 365	construire > Extension de l'urbanisa-
Union européenne>Actes>Acte local >Contrôle administratif>Modalités 287	tion>Station d'épuration>Zone natu- relle
DROIT COMPARE	PROCEDURE
Colombie > Contrat administratif >	Introduction de l'instance > Acte sus- ceptible de recours > Avis et proposi-
Recours juridictionnel391	tions > Commissions régionales de
Estonie > Justice administrative 273 Europe > Acte administratif > Justice	conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux > Déclaration
administrative	d'incompétence 343
Europe > Acte local > Contrôle admi-	PROCEDURE CONTENTIEUSE
nistratif>Modalités	Généralités > Europe > Procès administratif > Convergence
Europe > Justice administrative >	RESPONSABILITE
Différence et convergence	Réparation du préjudice > Hôpital > Infection nosocomiale > Application
administratif > Décision > Effet	de la loi dans le temps
Europe > Justice administrative > Juge administratif > Statut	Réparation du préjudice>Perte d'une chance>Hôpital
Europe > Justice administrative >	Réparation du préjudice > Risque sanitaire > Commissions régionales
Organes chargés de juger l'adminis- ration	de conciliation et d'indemnisation
Europe > Justice administrative > Procédure > Convergence	des accidents médicaux > Déclaration d'incompétence > Décision non sus- ceptible de recours
Europe>Justice administrative>Qua- ité des décisions245	SANTE PUBLIQUE
DROIT ET LIBERTE	Hôpital > Infection nosocomiale > Solidarité nationale > Application de
FONDAMENTAUX Procès équitable>Procédure discipli-	la loi dans le temps337
naire	Hôpital > Responsabilité > Risque sanitaire > Commissions régionales de conciliation et d'indemnisation
t indépendant > Cour des comptes > Chambre régionale des comptes 381	des accidents médicaux > Déclaration d'incompétence > Décision non sus-
vie privée > Pupille de l'Etat > Accès aux origines	ceptible de recours
DROIT INTERNATIONAL	du préjudice > Perte d'une chance 348
Droit administratif > Actualité légis-	Permis de construire à Ampulation
ative et réglementaire	Permis de construire > Annulation > Nouveau permis > Non-lieu à statuer 359

Table chronologique des décisions de jurisprudence rapportées

2007	,
JUILLET A STATE OF THE STATE OF	
11 Cass. 3° civ. (06-14.214) .21:	2
11 CA Paris (05PA04012, 06PA02430, 06PA02867) 21 -	4
SEPTEMBRE	
12 Cass. 3° civ. (06-16.521) .220	6
19 Cass. 3° civ. (06-16.384) .204	4
OCTOBRE 311 shuttomes	
30 Cass. crim. (07-80.155) 21 2	
NOVEMBRE 12 CE (296880) 193	
12 CE (296880) 193	3
14 Cass. 3° civ. (06-18.133) .216	
28 Cass. 1re civ., (06-19.405)191	
28 CE (303421) 22 9)
DÉCEMBRE	
5 Cass. 3° civ. (06-19.728) .216	
17 CE (307231) 230	
19 CAA (06NT01078 205	
20 CAA (06NC01546)195	;

2008

30 Cass. 3° civ. (06-21.292)...215

8 CE (303748).....**211**

15 CE (277295),.....**207** 21 CJCE (C-412/04)209

(07-11.280)......222, 225

5 Cass. 1re civ. (07-12.472).220

12 Case 20 air (07 10 164) 200

IANVIER

FÉVRIER

27 Cass. 3° civ.

MARS

Ce numéro contient un encart broché « RDI/AJDI »

GENERALITES

Procédure disciplinaire>Procès équi-

Responsabilité et assurance

La spécificité pour un ouvrage déterminé, critère de l'EPERS 222 EPERS: suite du feuilleton... 225 Le contrôle du respect de l'obligation d'assurance DO

par le banquier dans le cadre d'un contrat de CMI avec fourniture de plan 226

Le vote par le Sénat du projet de loi portant réforme des partenariats publics privé: une occasion d'esquisser une

rédéfinition des contours de l'obligation d'assurance dom-

La délibération approuvant one carte communale n'est

pas une mesure préparatoire. PLU et carte communale sont

La préemption exercée dans le cadre d'une politique com-

munale n'est pas subordonnée

à l'existence d'un projet pré-

exclusifs l'un de l'autre...... 229

Urbanisme

mages-ouvrage 227

des constructeurs